

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13718**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Restaurateur conservateur de biens culturels

Nouvel intitulé : Restaurateur - conservateur du patrimoine avec les options peinture de chevalet, arts graphiques et céramiques & verre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Condé - Paris - Arts appliqués et métiers d'art	Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'exercice du métier de conservateur-restaurateur de biens culturels comporte, dans chacune des trois spécialités (peinture de chevalet, oeuvre céramique et oeuvre sur papier), 4 activités principales, dissociables en 7 actions de conservation-restauration différentes ainsi qu'une activité de gestion d'activité :

- L'examen et le diagnostic de l'état du bien culturel par l'évaluation de sa dimension immatérielle (identité esthétique, historique et iconographique), des matériaux qui le constituent, des techniques auxquelles il fait appel, des causes des altérations et des risques actuels auxquels il est exposé.

- La définition des besoins qui nécessite l'évaluation de l'usage et/ou de l'utilisation envisagée.

- Les choix, la programmation et la réalisation des interventions et des actions de conservation-restauration qui doivent prendre en compte le résultat espéré, le niveau d'intervention, les alternatives au(x) traitement(s), les contraintes d'interventions, les demandes des parties prenantes, les risques inhérents aux interventions, les options d'utilisations futures, les normes d'hygiène et de sécurité, la législation, le financement, etc. et déboucher sur la réalisation d'actions de conservations directes (conservation curative et/ou restauration) et indirectes (conservation préventive)

- L'examen du résultat et les recommandations de suivis pouvant entraîner une ré-évaluation des risques, des critères de réussite, une communication des résultats et une identification des actions futures, si nécessaire. Le cas échéant cette phase peut déboucher sur la publication des recherches menées dans le cadre de la conservation-restauration

- La gestion de l'activité de conservateur-restaurateur comprenant la structuration de l'activité souvent sous la forme de l'atelier de restauration ainsi que le démarchage commercial et la communication sur l'activité menée

Les capacités attestées :

Examen et diagnostic de l'état de biens culturels

Définition des besoins de conservation-restauration

Choix, programmation et réalisation des interventions

Gestion d'un atelier, démarchage, communication et promotion des travaux réalisés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Conservation restauration de biens culturels.

Marché de l'art

Enseignement

Conservateur restaurateur de biens culturels, expert du marché de l'art, enseignant, régisseur, valorisation du patrimoine, muséographie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1402 : Reliure et restauration de livres et archives

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

Réglementation d'activités :

- Codes déontologiques internationaux : ECCO, colloque de Pavie, Charte de Venise

- Article L 452-1 du Code du Patrimoine, issu de l'article 15 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, complété par l'article 13 du décret n° 2002-628 du 25 avril 2002, relatif aux qualifications des spécialistes ainsi que les circulaires 2002/020 et 2002/021.

- Circulaire du 15 janvier 2009, Le Ministère de la Culture et de la Communication qui ordonne la modification de la circulaire 2002/021 du 24 décembre 2002 relative à la restauration des biens des collections des musées de France.

- Décret n° 2011-217 en date du 25 février 2011 du Ministère de la culture et de la communication, modifiant l'article 13 du décret n°2002-628 du 25 avril 2002.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation la certification se compose des éléments suivants: 1 - un contrôle continu des connaissances, des expérimentations techniques et des savoir-faire spécifiques aux domaines de la peinture, de l'oeuvre céramique ou de l'oeuvre sur papier ;

2 - des travaux pratiques et des études de cas en situation d'atelier à partir d'oeuvres altérées en cours de traitement.

3 - la présentation accompagnée d'un mémoire et d'un dossier d'étude et de recherche d'une oeuvre à restaurer, avec une fiche de diagnostic, de traitement et de protocole

4 - un rapport de stage présenté au jury

5 - des épreuves finales constituées :

* d'une brève évaluation orale de l'étudiant sur le choix de ces stages en entreprise : les pratiques, les méthodes et les mises en oeuvre acquises en milieu professionnel.

* de la soutenance du mémoire comprenant l'exposé explicite :

-- des études esthétiques, iconographiques et stylistiques,

-- des études à caractère technique et scientifique,

-- des expérimentations et des savoir-faire déployés au cours du travail de conservation et de restauration

* d'un exposé de la problématique de recherche et du contenu des recherches menées à partir des ses travaux de conservation et de restauration.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de 10 membres dont 3 professionnels de la restauration et 3 professionnels de spécialités connexes (historien d'art, scientifique, expert)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Jury composé de 10 membres dont 3 employeurs, 4 salariés et 2 travailleurs indépendants

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Restaurateur conservateur de biens culturels" avec effet au 22 décembre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé Conservateur restaurateur d'oeuvres d'art avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2011.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998. Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

www.ecoles-conde.com

Lieu(x) de certification :

Ecoles de Conde 5, place Gensoul
69002 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ECOLES DE CONDE LYON 5, place Gensoul
69002 Lyon
04.78.42.92.39

CONDE-PARIS SA

Adresse 11, rue Biscornet
75012 Paris
01.53.33.03.22

Historique de la certification :

- Certification niveau II (journal officiel du 22/12/2010)
- Certification niveau II (journal officiel du 13/10/2007)
- Certification niveau III (journal officiel du 26/04/2002)

Certification précédente : Conservateur restaurateur d'oeuvres d'art

Certification suivante : Restaurateur - conservateur du patrimoine avec les options peinture de chevalet, arts graphiques et céramiques & verre